

Chargé de Développement Social et Paie - CDSP sous l'autorité de EUROPHENIX - Niveau 6

Objectifs

Le Chargé de développement social et paie est le garant du respect du réglementaire et de la législation sociale en vigueur. Il identifie et chiffre les risques de non-conformité pour l'entreprise, à la fois sur le domaine spécifique de la paie, mais également sur le domaine des ressources humaines (audit social). Il doit être en mesure de proposer des solutions ou du conseil à son client interne ou externe, par le biais de plan d'actions, permettant une prise de décision éclairée.

Les activités visées

- Réaliser des audits (individuels, collectifs, Urssaf-charges sociales)
- Rédiger les rapports d'audit
- Assurer une relation client de confiance au quotidien
- Répondre aux problématiques des clients
- Rédiger des rapports de conseil
- Gestion des litiges courant
- Harmoniser des procédures applicables par l'ensemble des gestionnaires de paie sur le traitement des variables de paie
- Support technique d'équipe
- Communication et formation des collaborateurs sur l'actualité sociale
- Pilotage de projet
-/..

Le programme : 3 blocs

Garantir la conformité de la
gestion sociale et paie

Conseil en pilotage social de
l'entreprise

Organiser et piloter des projets
internes ou externes du
service

Conditions d'admission

La certification est accessible aux titulaires d'un diplôme ou d'une certification professionnelle de niveau 5 dans le domaine des ressources humaines - paie et/ou juridique, entretien de motivation, test d'admission.

[Fiche RNCP 39601](#)

(1 / 2)

Chargé de Développement Social et Paie - CDSP sous l'autorité de EUROPHENIX - Niveau 6

Organisation de la formation

La formation est articulée autour des 3 blocs de compétences du référentiel de certification pour un volume horaire total d'environ 500 heures.

Le cycle de préparation à la certification a été créé sur un modèle de formation alternée intégrant obligatoirement pour l'apprenant une période de professionnalisation en entreprise, qui a pour objectif la mise en œuvre de compétences visées par la certification.

Attribution de la certification

Trois issues possibles suite aux passages des épreuves par bloc et du Grand Oral

- Validation totale : le candidat valide l'acquisition des 3 blocs de compétences de la certification y compris le grand oral
- Un refus de validation : le candidat ne valide aucun bloc de compétences de la certification
- Validation Partielle : le candidat valide certains bloc de compétences. Le jury précisera les compétences manquantes pour permettre au candidat de revoir ces notions. Dans ce cas un certificat de compétence sera délivré pour le(s) bloc(s) obtenu(s).

Les épreuves

Etudes de cas

Dossier

Gestion de projet

Soutenance orale

Contrôles de connaissance

Débouchés professionnels

- ✓ Chargé de développement social et paie
- ✓ Responsable portefeuille social et paie
- ✓ Responsable/Référent paie
- ✓ Collaborateur social et paie
- ✓ Chargé de portefeuille social
- ✓ Responsable/Manager du service paie
- ✓ Gestionnaire de paie et administration du personnel
- ✓.../..